

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 06/07/17

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du 11 septembre 2017*

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le lundi 11 septembre 2017 à 18h30, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Étaient présents :

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX et Monsieur Christophe POISSON, Monsieur Yves POZZO di BORGO.

Étaient absents et excusés :

Madame Laurence AMAND ayant donné pouvoir à Josiane GAUDE.

M. Marc LAROCK

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h35 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2017 037

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire propose de désigner comme secrétaire de séance Philippine HUBIN, s'il n'y a pas d'opposition, et comme secrétaire auxiliaire Nathalie BADIER.

***Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2017 037***

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - L'adoption de la procédure d'urgence. 07 2017 042

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Mme le Maire précise que l'adjonction de vœux justifie la procédure d'urgence.

***Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2017 042***

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - L'approbation du Procès-verbal de la séance du 19 juin 2017. 07 2017 038

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire soumet le procès- verbal à l'approbation de l'assemblée.

Christian LE ROUX confirme qu'il a adopté le procès-verbal du dernier Conseil.

Il rappelle que Madame le Maire l'avait interpellé sur son manque de soutien sur la gestion du dossier de la Maison des Associations, en invoquant des mails dont il aurait été l'auteur.

Christian LE ROUX demande à Madame le Maire de produire ces mails devant le conseil d'arrondissement afin de montrer qu'il n'a à aucun moment critiqué son action sur la Maison des Associations.

Madame le Maire explique qu'elle n'a pas eu le temps de préparer ces mails pour ce Conseil d'arrondissement et promet de les transmettre ; elle engage Emmanuelle DAUVERGNE et Christophe POISSON à récupérer ces documents auprès de ses collaborateurs.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération.

07 2017 038

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

4 – Vœu relatif à l'organisation des Jeux Olympiques du nettoyage. V 07 2017 043

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

5 - Vœu relatif à la création d'un jardin potager. V 07 2017 044

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

6 - Vœu relatif à la prévention du harcèlement à l'école. V 07 2017 045

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

7 - Vœu relatif au permis vélo. V 07 2017 046

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire présente les vœux préparés par les écoliers du 7^e arrondissement réunis en différentes commissions puis en Conseil municipal des enfants.

Josiane GAUDE rappelle qu'elle a assisté à des débats très intéressants et très animés avec les enfants.

Madame le Maire propose de procéder à la présentation des quatre vœux en même temps.

Josiane GAUDE les énumère :

Le premier vœu propose d'organiser les Jeux Olympiques du nettoyage afin de sensibiliser les adultes et les enfants aux bonnes habitudes en matière de tri des déchets, de ramassage, de recyclage et de protection de l'environnement urbain, et ce de manière ludique.

Le deuxième vœu est relatif à la création d'un jardin potager entretenu par les enfants en relation avec les équipes pédagogiques.

La production de ce jardin pourrait permettre l'organisation d'évènements tels que la préparation de repas avec des produits issus du potager, associant également un public d'enfants défavorisés.

Le troisième vœu concerne la prévention du harcèlement à l'école. Il s'agit en particulier de déterminer, dans chaque établissement, qui sera l'interlocuteur sur les questions de harcèlement, d'informer et échanger autour du harcèlement entre les enfants et le personnel pédagogique, de relayer et compléter les campagnes nationales de communication.

Le quatrième vœu mentionne la possibilité pour des enfants d'apprendre à faire du vélo, compétence qui serait sanctionnée par un permis.

Josiane GAUDE demande donc de délibérer favorablement sur ces quatre vœux.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2017 043

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2017 044

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2017 45

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2017 46

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Madame le Maire remercie et félicite les enfants de leur implication.

8 - Avenant à la convention conclue entre la Mairie du 7^e et l'association Entr'acte pour l'occupation du conservatoire Erik SATIE. 07 2017 039

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Christophe POISSON présente la convention visant à régulariser et contractualiser l'occupation du conservatoire Erik Satie par l'association Entr'acte

Madame le Maire indique avoir écrit à Bruno JULLIARD pour lui demander un directeur par intérim du Conservatoire, l'actuel directeur par intérim, cessant ces fonctions au 20 octobre. Mme le Maire souligne combien cette vacance de poste a déstabilisé le conservatoire.

Madame le Maire soumet au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

07 2017 039

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

9 – Subventions (6.200 euros) à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 7^e. 2017 DAC 722

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Madame le Maire énumère les trois associations bénéficiaires avec les montants respectifs des subventions.

- Ciné d'Hier : 5.000 euros ;
- Association des Chœurs de la Chapelle Saint-Louis et de l'Ecole Militaire : 900 euros ;
- Scrabble Tour Eiffel : 300 euros.

Madame le Maire soumet au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2017 DAC 722

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

10 – Subvention (1.500 euros) à l’association Lire c’est Libre. 2017 DAC 725

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Christophe POISSON présente l’association Lire c’est Libre, organisatrice du Salon du Livre dans le 7^e arrondissement, qui est un vrai succès avec des auteurs reconnus.

Madame le Maire passe au vote.

***Un avis favorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DAC 725***

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

**11 – Subvention (2.000 euros) à l’association Festival Rive Gauche Musique (7^e).
2017 DAC 726**

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Christophe POISSON indique que l’association est en charge du Festival du Violon dans le 7^e arrondissement, caractérisé par l’exigence d’une musique de haute qualité, sous le parrainage d’Ivry GITLIS, et la direction artistique d’Anton MARTYNOV.

Il souligne le choix de lieux prestigieux ou parfois secrets du 7^e arrondissement comme lieux de concert.

Madame le Maire soumet au vote.

***Un avis favorable est donné à l’UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DAC 725***

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

12 – Subvention au titre de l’animation locale (10.000 euros) à l’association « Centre d’information et d’animation du 7^e Inter 7 ». 2017 DDCT 100

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Christophe POISSON explique l’objet de l’association qui est de viser au retour à l’emploi sous forme d’ateliers.

Madame le Maire soumet au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DDCT 100

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

13 – Subventions fonds du Maire (5.000 euros) à 8 associations (7^e). 2017 DDCT 107

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Christophe POISSON détaille la répartition de ces subventions.

Madame le Maire souligne que ces associations sont bien connues des habitants du 7^e.

- Association le Bon Conseil : 1.500 euros ;
- Association Belle et Bien, qui aide les personnes atteintes de cancer à retrouver confiance en elles en soignant leur apparence physique : 500 euros ;
- ACERAP : 500 euros ;
- Association Web 7 Média : 500 euros ;
- Intemporelles : 500 euros ;
- Scouts et Guides de France : 500 euros ;
- Association Scouts Unitaires de France : 500 euros ;
- Entraide Sourire Saint-François-Xavier : 500 euros.

Madame le Maire soumet au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DDCT 107

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

14 – Convention entre la Mairie du 7^e arrondissement et l'Union des Institutions Sociales du 7^e pour l'occupation permanente d'une salle de réunion en mairie. 07 2017 040

Rapporteur : Mme Philippine HUBIN

Philippine HUBIN indique que projet de délibération vise à autoriser la Mairie à signer avec l'UIS du 7^e, représentée par M. Jacques BLANC, bien connu de Marguerite CHEVREUL, une convention pour l'occupation permanente à titre gratuit de deux salles de réunion en Mairie jusqu'au 14 juin 2018.

Philippine HUBIN rappelle que l'UIS a pour objet de coordonner et de rassembler les associations à caractère social de l'arrondissement.

Madame le Maire soumet au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

07 2017 040

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

15 – Approbation de la conclusion d'une convention de délégation de service public de gré à gré, portant sur la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel avec la SETE. 2017 DFA 72

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Emmanuelle DAUVERGNE rappelle que la gestion de la Tour Eiffel est confiée à la SETE, société d'économie mixte, depuis le 1^{er} janvier 2006. Cette gestion recouvre l'accueil du public et les activités commerciales. Elle indique que le contrat de délégation de service public apparaît comme le mode de gestion le plus adapté pour exploiter ce service, car il permet d'imposer le respect d'obligations de service public.

Emmanuelle DAUVERGNE précise que la transformation de la SETE en société publique locale opérée en 2016 permet de renouveler de gré à gré le contrat liant la SETE à la Ville de Paris.

Elle rappelle les objectifs de la nouvelle DSP :

- L'amélioration des conditions d'accueil du public grâce à la création de nouveaux espaces d'accueil, à la sécurisation du site et à la modernisation du système de billetterie ;
- L'amélioration des conditions de visite grâce à la rénovation et à la modernisation des ascenseurs ;
- La réalisation de l'ensemble des travaux nécessaires à la préservation de la Tour Eiffel et de son attractivité.

Emmanuelle DAUVERGNE indique que la SETE propose de mettre l'accent sur l'amélioration de l'expérience visiteur en développant une politique événementielle. La SETE prévoit de pérenniser la Tour à travers un programme de travaux sans précédent, évalué à 300 millions d'euros, comprenant des travaux de modernisation et de sécurisation de l'accueil, de modernisation des ascenseurs, de peinture et la rénovation du système de scintillement.

Elle rappelle que la SETE est engagée auprès de la Préfecture de Police et de la Ville de Paris pour protéger le monument et ses visiteurs. Elle conclut en mentionnant le montant de la redevance versée par la SETE à la Ville de Paris, qui s'établira à 8 millions d'euros annuels

jusqu'en 2024, puis à 12 millions d'euros annuels au minimum, avec une redevance basée sur le chiffre d'affaire jusqu'au terme de la concession.

Madame le Maire annonce que la Mairie a participé au cahier des charges et obtenu que le Maire d'arrondissement soit intégré au Comité de Suivi des investissements, instance de contrôle de la DSP. Madame le Maire ajoute qu'être présente à cette instance est capitale car cela permettra de déterminer comment sont faits les investissements, les redevances, et surtout d'observer quel est le calendrier.

Madame le Maire soumet au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2017 DFA 72

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

16 – Tour Eiffel – 5, avenue Anatole France 75007 Paris – Sécurisation du Parvis - Communication relative à l'avancement de l'opération - COMMUNICATION SANS VOTE. 2017 DPA 50

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire rappelle qu'une large information a été donnée il y a quelques semaines sur le sujet lors d'une réunion publique avec les services concernés, notamment ceux de la Préfecture de Police. Un consensus a émergé quant à la nécessité d'une sécurisation de la Tour Eiffel. Madame le Maire indique qu'étant donné l'extrême sensibilité du site et la menace qui pèse sur lui, elle ne peut pas s'opposer à un projet de sécurisation. Madame le Maire rappelle que des interpellations ont lieu quasiment tous les jours aux abords de la Tour Eiffel.

Elle annonce qu'une communication régulière sera faite auprès des habitants sur la nature et l'avancement des travaux, notamment grâce à un site Internet qui permettra aux riverains de poser des questions précises concernant les enjeux et conséquences des travaux.

Emmanuelle DAUVERGNE indique avoir rappelé, lors du dernier Conseil d'administration de la SETE, que la Mairie du 7^e était toujours en attente du site internet. La SETE lui a confirmé que le site serait mis en ligne prochainement.

Elle indique également avoir obtenu des garanties très importantes sur la préservation du stationnement pour les riverains avenue de Suffren et avenue de La Bourdonnais.

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des places devaient être supprimées aux abords de ces axes. Elle indique avoir également obtenu des modifications concernant les horaires du chantier, pour limiter les nuisances des riverains.

Emmanuelle DAUVERGNE mentionne le sujet des bases-vies. Lors du conseil d'administration de la SETE, elle s'est opposée, avec Yves POZZO DI BORGO, à leur maintien après les travaux de sécurisation. La Directrice Générale de la Société d'exploitation de la Tour Eiffel lui a indiqué que d'autres solutions étaient à l'étude.

Madame le Maire craint de voir les bases-vies rester sur le site après la sécurisation. Cette situation créerait des points de fragilités en termes d'intrusion sur le site. Elle souhaite donc qu'il n'y ait pas de base vie sur le site, et que ces installations soient externalisées sur les voies sur berges si nécessaire. Cette solution permettrait de donner un peu de respiration à ce site malmené depuis des mois, et surtout, de limiter ces va-et-vient qui sécuriseront encore davantage le site.

Yves POZZO DI BORGO rappelle que lors du dernier Conseil d'administration de la SETE, il a été convenu que la Mairie du 7^e envoie l'ensemble de ses revendications.

Madame le Maire indique que ce courrier a bien été envoyé.

Yves POZZO DI BORGO rappelle que le 16^e anniversaire du 11 septembre 2001 se tient ce jour.

17 – Salon d'art contemporain, antiquités, brocante, livres anciens et papiers plateau Joffre (7^e) convention avec la société JOEL GARCIA ORGANISATION. 2017 DAE 264

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire exprime son opposition à cette manifestation d'une durée de trois semaines. Elle informe avoir obtenu de la précédente mandature qu'il n'y ait plus de manifestations à caractère commercial sur le Champ de Mars pour des raisons de sécurité et de conservation du site. Il a été convenu les événements qui s'y tenaient ne devaient pas dépasser les 24 heures et que les montages/démontages n'aillent pas au-delà de 48 à 72 heures. Madame le Maire regrette que la Mairie de Paris revienne sur son engagement de s'opposer à l'organisation de cette brocante, qui se tient habituellement à Bastille mais est déplacée du fait de la réalisation de travaux.

Madame le Maire indique que si l'autorisation était accordée, élus et habitants du 7^e arrondissement s'opposeraient à cette manifestation. Elle précise avoir proposé à la Mairie de Paris d'autres alternatives plus sécurisées : la place de la République ou les voies sur berges. Elle critique la position de l'administration parisienne qui indique que l'installation de cette manifestation y serait compliquée. Il se tient en effet sur les voies sur berges une fête de la gastronomie qui ne gêne personne et qui est facile à sécuriser.

Josiane GAUDE rappelle les dates de cette manifestation. Une exposition papier et livre ancien se tient à partir du 31 octobre, avec une ouverture au public du 1^{er} au 5 novembre. Ensuite, un salon se tiendra du 8 au 19 novembre. Madame Josiane GAUDE propose que cette manifestation se tienne sur d'autres lieux parisiens, la Place de la République, les voies sur berges, mais pas sur le Champ de Mars.

Madame le Maire rappelle que 4 événements qui devaient se tenir dans le 7^e arrondissement ont finalement été déprogrammés.

Christian LE ROUX rappelle que ce n'est pas la première fois qu'une brocante tente d'être organisée sur le Champ de Mars. Il indique que l'équipe du 7^e s'est toujours opposée par le passé à ce type de manifestation. Il considère comme hors de question d'utiliser le Champ de Mars à des fins commerciales, d'autant plus qu'il s'agit pour cette délibération de plusieurs événements à la suite.

Christian LE ROUX rappelle que la Ville de Paris sélectionne le Champ de Mars lorsqu'il n'y a pas d'autres endroits pour mettre en place ce type d'opération. Le salon pour l'emploi se tenait ainsi traditionnellement sur la Place de la Concorde. Les organisateurs avaient souhaité qu'il se tienne sur le Champ de Mars : une édition s'était tenue, puis cette manifestation était répartie sur son site initial.

Madame le Maire indique avoir proposé la Place de la République.

Christian LE ROUX indique que ce site fait l'objet de manifestations revendicatives fréquentes. Il considère que la Place de la Concorde ou les quais bas constitueraient une meilleure solution. Il votera donc également contre cette délibération.

Madame le Maire rappelle que le site du Champ de Mars n'est pas adapté à ce type d'événement, contrairement aux voies sur berges qui accueilleront d'ailleurs bientôt la Fête de la Gastronomie. Cet événement ne dérange personne dans la mesure où il se trouve en contrebas des quais.

Christian LE ROUX informe l'assemblée que Monsieur GARCIA, l'organisateur du salon, est très connu de la Ville de Paris, au même titre que Monsieur CAMPION.

Madame le Maire annonce ne pas vouloir créer de précédent. Elle indique par ailleurs qu'Anne Hidalgo s'est engagée à ce que l'esplanade des Invalides ne soit jamais un lieu d'évènement.

Madame le Maire soumet au vote.

Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2017 DAE 264

Pour : /

Contre : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

18 – Caisse des Écoles (7^e)-Subvention (29.571 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. 2017 DASCO 93

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire explique que la subvention reste stable.

Josiane GAUDE : précise que des améliorations sont régulièrement entreprises par la Caisse des Ecoles du 7^e concernant le menu bio. La subvention de 29.571 euros est découpée en deux :

- 14.786 euros pour l'amélioration de la denrée alimentaire ;
- 14.785 euros au titre de l'amélioration de la qualité du service et de la formation.

Madame le Maire soumet au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DASCO 93

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

19 – Etats spéciaux d'arrondissement-Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2018. 2017 DDCT 75

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire indique que le cadre est quasiment identique à celui de l'année dernière.

Josiane GAUDE confirme que la dotation forfaitaire est la même pour chaque arrondissement. Ensuite, 40% sont répartis au prorata des répartitions des foyers fiscaux de l'arrondissement et 10% sur les effectifs scolaires. Ce qui se traduit, pour 2018, par une majoration des crédits d'animation locale dans deux arrondissements – le 7^e n'en faisant pas partie – ; et les dix-huit autres bénéficient d'une stabilité de la dotation. En revanche – et c'est la partie intéressante –, s'ajoutent à cette dotation, comme les années précédentes, les crédits destinés aux Conseils de Quartier qui représentent 3.306 euros par Conseil de Quartier – multiplié par quatre, donc, pour le 7^e arrondissement.

Madame le Maire soumet au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DDCT 75

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

20 – Etats spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2018. 2017 DDCT 76

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire précise que comme l'année dernière, le 7^e a bénéficié d'une dérogation. C'est en fait la possibilité qu'a le Conseil d'investir dans les équipements autres que ceux qui sont inscrits à son inventaire dans les équipements de proximité. C'est reconduit pour cette année.

Madame le Maire soumet au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2017 DDCT 76

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

N'a pas pris part au vote: /

21 – Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2018. 2017 DDCT 77

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire indique qu'il n'y a pas de changement notable hormis la sortie des Maisons des Associations du cadre des équipements de proximité. Elle rappelle que ce changement concerne l'ensemble des Mairies d'arrondissement du centre de Paris, pas seulement du 7^e. Mais si la MDA du 7^e est supprimée techniquement, elle est rétablie dans les faits. Madame le Maire indique avoir obtenu de la Mairie de Paris que la Maison des Associations du 7^e reste à son emplacement actuel.

En raison de la surestimation du loyer réalisée par Paris Habitat, Madame le Maire indique avoir envisagé d'attaquer l'établissement en justice.

Madame le Maire informe l'assemblée du souhaite de la Ville de Paris de reprendre la moitié des locaux. Elle affirme vouloir conserver ceux donnant sur la rue Dominique pour des questions pratiques et souhaiterait en sous-louer une partie. Elle souhaiterait pouvoir sous-louer les deux petits bureaux situés derrière, pour y mettre une adresse, une start-up.

Madame le Maire indique que le rétablissement de la Maison des Associations dans le 7^e arrondissement suscite de nombreuses autres demandes parmi les autres maires d'arrondissement qui se sont vus supprimer leur structure. A ce titre les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e n'en ont plus qu'une. Jacques BOUTAULT, le Maire du 2^e arrondissement réclame depuis lors le rétablissement de sa MDA.

Madame le Maire mentionne sa position lors du vote : elle comptait faire voter contre par principe, mais dans les faits, cette réforme concerne tous les arrondissements. Elle indique donc qu'elle ne s'y opposera pas.

Christian LE ROUX rebondit sur la proposition de diviser la Maison des Associations : elle est composée de trois bureaux administratifs, avec l'accueil, un bureau à l'arrière qui comprend la salle informatique, un deuxième petit bureau utilisable et la grande salle qui est divisée en deux. Il considère comme dommageable la perte de la salle informatique en raison de son utilité, la question pouvant en revanche se poser s'agissant de la petite salle. Il rappelle

que la Ville de Paris met en place depuis 4 à 5 ans une politique de rétablissement des conditions de retour à l'emploi, ou de création d'entreprise. Il propose de demander à l'adjoint compétent à la Ville de mettre un incubateur d'entreprise dans les deux salles qui lui manquent.

Madame le Maire indique avoir proposé à Monsieur CHAMBON de contacter Xavier NIEL, car la station F reçoit de nombreuses demandes qui ne peuvent pas satisfaire tout le monde. Il pourrait alors re-flécher des gens vers la Maison des Associations.

Christian le ROUX évoque lui une structure qui existe sur le canal Saint-Martin, subventionnée par la Ville de Paris : La Ruche. Des start-ups y sont accueillies.

Madame le Maire répond que l'idée est bonne, mais qu'elles disposent peut-être de moins d'argent que d'autres.

Christian LE ROUX indique qu'il serait possible de demander à la Ruche de se décentraliser dans le 7^e, dans une logique gagnant-gagnant.

Il propose également de demander à une association telle que le Lions Club, la Croix Rouge, le Rotary ou une fondation comme la Lutte contre l'épilepsie de financer la location. Il craint que la perte de la grande salle de la Maison des Associations ne remette l'ensemble de la structure en cause.

Pour le Lions CLUB, il indique s'être battu il y a quelques années avec Béatrice HODENT pour obtenir des locaux rue du Champ de Mars. Ils y sont toujours. Il estime que si 10 à 15 m² étaient proposés aux associations, elles seraient prêtes à payer. Il indique que des Fondations comme la Lutte pour l'épilepsie seraient intéressées. Il s'oppose fermement à la perte de la grande salle, ce qui remettrait en question la vie-même de la Maison.

Madame le Maire indique qu'elle a pu contacter la Ville avant ce conseil concernant les salles. Elle reprend les différentes étapes de ce dossier : en juin, il avait été proposé que la Maison reste et que le loyer soit renégocié à la baisse. En juillet au début du mois de septembre, le sujet du maintien est devenu plus compliqué en raison de la pression des autres Maires d'arrondissement. Elle refuse que le sujet de la MDA du 7^e devienne l'enjeu des autres. Elle évoque un projet de rapprochement entre la MDA du 9^e et du 8^e, pour trouver une salle commune dans la MDA du 8^e. Mais ce projet a avorté.

22 – Inventaire des équipements de proximité dont le conseil d'arrondissement a la charge - Année 2018. 07 2017 041

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire soumet au vote.

***Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2017 041***

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

*Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /*

23 – Avenant n°2 à la convention d'occupation domaniale des espaces publics parisiens pour l'installation et l'exploitation des colonnes et des mâts porte-affiches du 27 octobre 2005. 2017 DFA 70

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Josiane GAUDE annonce que cela concerne les colonnes Morris utilisées par Decaux qui ont déjà un contrat à la Ville. La délibération concerne l'approbation de l'avenant n°2 à la convention du 27 octobre 2005 afin de prolonger celle-ci de 18 mois, soit jusqu'au 26 avril 2019, et de fixer les conditions financières de la période de prolongation et les modalités techniques de fin de convention ; de signer cet avenant tel que vu ; et de constater une recette, chapitre 75 article 757 rubrique 020 du budget de la Ville de Paris, exercice 2017 et suivants.

Madame le Maire soumet au vote.

***Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DFA 70***

***Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /***

24 – Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens. 2017 DEVE 118

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire précise que cela concerne 40.000 sachets individuels.

René-François BERNARD explique qu'une communication a déjà été faite. Il s'agit désormais de voter la réitération de l'opération. Il y a d'ailleurs eu lieu un concours de végétalisation.

René-François BERNARD explique qu'en mars, cela concerne des graines. Puis, en octobre, ce sont des bulbes soit 40.000 sachets de bulbes. Ayant lui-même fait l'expérience de ces graines, il confirme leur qualité.

Madame le Maire soumet au vote.

***Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DEVE 118***

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

25 – 6, rue Récamier (7^e) – Création d'une ouverture – Autorisations d'urbanisme. 2017 DLH 217

Rapporteur : M. René-François BERNARD

René-François BERNARD précise que cela concerne le centre Electra de la rue Récamier connu pour ces expositions branchées. Cela concerne en l'occurrence le désenfumage. Il s'agit d'autoriser Madame le Maire de Paris à consentir le dépôt de cette DP directement par EDF et non pas par la Ville. C'est une opération nécessaire.

Madame le Maire soumet au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2017 DLH 217

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

26 – Programme 2017 de zones 30 - Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France. 2017 DVD 72

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire annonce son opposition à ce qu'elle considère comme une mise en place des zones 30 à marche forcée.

René-François BERNARD considère qu'Anne HIDALGO n'est pas du tout dans la modernité mais est dans le rétrograde. Il estime que la politique de la Ville de Paris inflige une double-peine aux piétons parisiens, car les zones 30 s'accompagnent de double-sens cyclables particulièrement accidentogènes. Pour René-François BERNARD, c'est une aberration de considérer que cet aménagement mène à mobilité apaisée. L'utilisation de vélos assistés augmente ce risque d'après lui. Il fait remarquer que les Allemands, pourtant beaucoup plus disciplinés, viennent de constater une cinquantaine de morts et 1.200 blessés par contact entre vélos assistés et piétons. Il ajoute que Madame HIDALGO n'a pas l'air de bien saisir cette réalité.

Il demande au conseil de voter contre cette subvention.

Madame le Maire estime qu'il n'y a aucune cohérence dans cette politique.

Christian LE ROUX indique avoir apprécié l'exposé de René-François BERNARD et lui demande s'il a connaissance du nombre d'accidents provoqués sur les voies à contresens de vélos dans l'arrondissement. Il s'interroge sur la possibilité de mettre la rue de Grenelle et la rue Saint-Dominique, où il y a du stationnement et le passage du bus 69, en double-sens

cyclable. Il considère ce projet comme dangereux. D'après lui, cela ne pourrait être mis en œuvre dans cette rue longue et étroite qu'au détriment du stationnement actuel.

Il précise que le quartier Duplex, avec l'avenue de Suffren, n'est pas dans le 7^e, mais dans le 15^e arrondissement et qu'il faudrait donc demander au service de la voirie de changer Duplex Est et Duplex Ouest et de les rattacher au 15^e.

Madame le Maire indique avoir demandé le taux d'accidentologie pour s'en servir comme argument mais ne l'avoir jamais fait parce qu'il n'est pas encore disponible.

Elle dit estimer que les gens ont peur et utilisent de moins en moins le vélo assisté. Elle indique se souvenir que Jean-Philippe HUBIN était vent debout sur cette question et être allée, en début de mandat, sur la rue Saint-Dominique où certain de ces véhicules avaient fait leur apparition, avant de disparaître. Elle pense que c'est plutôt par sous-utilisation que par bonne utilisation. Elle estime que le 7^e n'est pas un arrondissement représentatif car les gens ne laissent pas seuls leurs enfants, en tout cas les petits. Quant aux personnes âgées, elle indique qu'il y a eu un accident mortel dans le secteur. Elle estime donc que l'accidentologie n'est pas un bon indicateur pour le 7^e arrondissement.

René-François BERNARD indique ne pas avoir d'indications sur le 7^e, mais qu'au niveau de Paris, l'accidentologie vélos-piétons est totalement exponentielle.

Madame le Maire indique que cela lui rappelle un aménagement que le conseil d'arrondissement avait demandé pour un carrefour, en 2008 ou 2009, du type dos d'âne. Il a été fait, mais il n'était pas accidentogène, alors que les croisements entre les voitures et les vélos étaient nombreux.

Yves POZZO di BORGO note que les vélos roulent de plus en plus sur les trottoirs, peut-être parce qu'il n'y a pas assez de voies vélos et dans la mesure où rouler sur les voies de bus est également dangereux. Il est surpris de voir le nombre de vélos sur les trottoirs et note que les motos ont tendance à faire de même. Avec les vélos assistés, les Solex, il estime que ce phénomène va amplifier.

René-François BERNARD note l'absence de discipline de la part des cyclistes qui ne respectent pas le code de la route et roulent fréquemment sur les trottoirs, mais que d'autres villes, comme Amsterdam, ont une culture du vélo.

Pour compléter les propos de Christian LE ROUX, il fait remarquer que c'est un paradoxe puisque sur des voies dites à gros flux seront rajoutés des pistes vélos totalement isolées. Cela signifie que plus il y a de flux, plus on contrarie le flux. Il estime que c'est une aberration, tout comme les travaux réalisés rue de Rivoli.

Madame le Maire indique que ce projet est impossible et qu'il y a un argument de sécurité avec la présence de la crèche rue de Grenelle.

Christian LE ROUX signale que ce ne sont pas les cyclistes habitués qui sont dangereux, mais les utilisateurs occasionnels, notamment de Vélib', qui ne portent pas de casque.

Madame le Maire soumet au vote.

Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2017 DVD 72

Pour : /

Contre : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

27 – Service public Vélib' - Convention avec le Syndicat mixte Autolib' et Vélib'Métropole. 2017 DVD 102

Rapporteur : M. René-François BERNARD

René-François BERNARD rappelle que le bénéfice de la concession est passé de JC Decaux à Smoove et qu'un syndicat mixte a été créé.

Madame le Maire précise qu'il s'agit du même dispositif, avec un périmètre plus large et un autre nom.

René-François BERNARD fait remarquer la très légère augmentation du nombre de stations Vélib' (de 1 000 à 1 010) qui vont être déployées, y compris en banlieue. L'installation de ces nouvelles stations se fera en deux phases de trois mois. Il estime qu'il n'est pas évident que cela soit mis en place. Il attire l'attention sur le fait que des bornes seront installées pour permettre le rechargement des vélos assistés (30% des vélos à terme), et que lorsqu'une station sera remplie, les vélos pourront être couplés entre eux pour y être déposés. Il indique que certaines stations sont un peu hors sol et ne nécessiteront pas de travaux de voirie. Il indique être favorable à cette mesure car il y a ainsi la possibilité de négocier la suppression de certaines installations sous utilisées, et d'en rajouter là où il y a des besoins.

Madame le Maire soutient l'initiative en précisant que cela serait l'occasion de supprimer des stations pour les mettre ailleurs.

Madame le Maire annonce le vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2017 DVD 102

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

28 – Vœu relatif à l'affirmation des arrondissements en matière de politique de propreté. V 07 2017 047

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire annonce que certains sujets deviennent proéminents dans l'arrondissement : la sécurité, mais aussi la propreté et la dératisation, comme cela avait été soulevé lors du Conseil d'arrondissement en 2016, ce qui a généré la grande opération de dératisation sur le Champ de Mars. Elle se félicite que le dispositif de nettoyage faisant

recours à une entreprise d'insertion à titre expérimental fonctionne bien. Elle indique que cela permet de compléter les opérations de la Ville comme force d'appoint en finançant le petit matériel sur les crédits de la Mairie d'arrondissement. Elle explique que lorsque quelqu'un lui écrit pour lui dire que sa rue est sale alors que les équipes de la Ville sont déjà passées, cette équipe vient en renfort.

Madame le Maire rappelle également avoir obtenu de la Ville de Paris qu'un prestataire privé nettoie tôt le matin Breteuil, Invalides et le Champ de Mars, en plus des agents municipaux.

Madame le Maire se dit choquée par les incivilités : elle déplore la présence de débris divers (bouteilles, sacs en plastiques, canettes) dans les rues, et insiste sur le problème des déjections canines qui sont majoritairement le fait des chiens d'habitants du 7^e arrondissement, notamment rue Vaneau.

Elle affirme que cela n'est pas de la seule responsabilité des touristes et des gens de l'extérieur, mais que c'est aussi un sujet local impliquant civisme et respect. Elle indique que dans le centre de Londres, par exemple, on ne peut pas jeter un chewing-gum par terre sans être dévisagé et dénoncé dans la seconde.

Madame le Maire souhaite formuler un vœu donnant davantage de droit à l'expérimentation et permettant d'investir davantage dans le matériel pour adapter les machines aux déchets existants.

René-François BERNARD rappelle que le Conseil revendique depuis longtemps un droit à l'expérimentation et fait remarquer que certaines expérimentations, comme le cerclage des poubelles sur le Champ de Mars contre les corneilles, ont été concluantes. Il demande également une politique ciblée de verbalisation des incivilités.

Madame le Maire indique avoir fait une opération de verbalisation et que cela avait provoqué du mécontentement, elle avait donc adopté une position plus conciliante. Elle pense que les gens ne comprennent que lorsqu'on leur dit qu'il faut arrêter

Madame le Maire soumet le vœu au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

V 07 2017 047

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

29 – Vœu non rattaché relatif à l'interdiction de la consommation, de la détention, du transport de boissons alcooliques sur les grands sites du 7^e arrondissement.

V 07 2017 048

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire annonce qu'elle souhaite renouveler cette interdiction sur le Champ de Mars, l'étendre à Breteuil, aux Invalides et aller jusqu'au voies sur berges.

Yves POZZO di BORGIO dit observer des gens qui boivent surtout le soir vers la partie où se trouve le bateau Concorde. Le problème d'après lui, ce sont les déchets. Il décrit voir certains groupes de jeunes arriver avec des sacs poubelles, mais qu'ils représentent une minorité.

Madame le Maire indique avoir fait le nettoyage en groupe de l'avenue de Breteuil et des pelouses pendant la campagne des législatives, et qu'il s'agissait de riverains du 7^e qui abandonnaient paquets de chips et cannettes alcoolisées.

Yves POZZO di BORGIO souhaite aborder le problème des mégots. Il indique qu'il y a un certain nombre de cafés sans cendrier dans l'arrondissement et que c'est infernal. Il annonce qu'il faudrait mener une action.

Madame le Maire répond qu'une opération a été lancée avant l'été quant au problème des mégots, via la distribution de cendriers de poche, et qui doit être en application en ce moment même.

Madame le Maire soumet le vœu au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

V 07 2017 048

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

30 – Vœu non rattaché relatif à la sécurisation des quais bas rive gauche V 07 2017 049

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire fait partager sa crainte qu'un drame survienne le long des quais bas, et rappelle que des gens sont tombés dans la Seine cet été et qu'il y a eu un mort.

René-François BERNARD précise qu'il s'agit d'étendre la sécurisation proposée par le Préfet de police sur les voies berges à l'ensemble des zones concernées dans le 7^e arrondissement.

Madame le Maire annonce le vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

V 07 2017 049

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

L'ordre du jour est épuisé.

Madame le Maire annonce les événements à venir:

- Les Journées européennes du Patrimoine : les 16 et 17. Madame le Maire précise que des visites guidées auront lieu. Elle précise qu'un guide conférencier a été mobilisé pour l'occasion. Sa visite de l'arrondissement s'intitule « Les secrets littéraires du noble faubourg » ;
- Le 18 septembre : le Bal des Séniors ; Philippine en sera la maîtresse de cérémonie ;
- Le 21 septembre, projection d'un film au Théâtre de la Tour Eiffel. Le 22 septembre : Banquet du 7^e, cour de la Mairie ;
- Le 28 septembre, à 19h30, ici : rencontre commerce et sécurité ;
- Le 30 septembre : rendez-vous nettoyage.

Olivier LE QUERE annonce les dates des Conseils de Quartier :

- 18 septembre : Invalides ;
- 19 septembre : Ecole Militaire ;
- 25 septembre : Saint-Thomas d'Aquin ;
- 26 septembre : Gros Caillou, à la Maison des Associations.

Christophe POISSON souhaite conclure ce Conseil d'arrondissement en remerciant les associations qui ont accompagné au mois de juillet Marguerite CHEVREUL et lui-même pour aller ramasser les déjections canines autour de Saint-François-Xavier et indique que cette opération sera renouvelée.

Madame le Maire lève la séance.

La Secrétaire de Séance

Le Maire du 7^e arrondissement

Philippine HUBIN

Rachida DATI